Echelle : 1 / 5000

Annexe à la loi sur la protection générale des rives du Lac

Périmètre

Plans de site

Secteurs inconstructibles

Secteurs accessibles au public

Nouveau périmètre de protection générale des rives du lac résultant du plan N°30002-198-261-516 modifiant pour partie le plan N°28122A-600

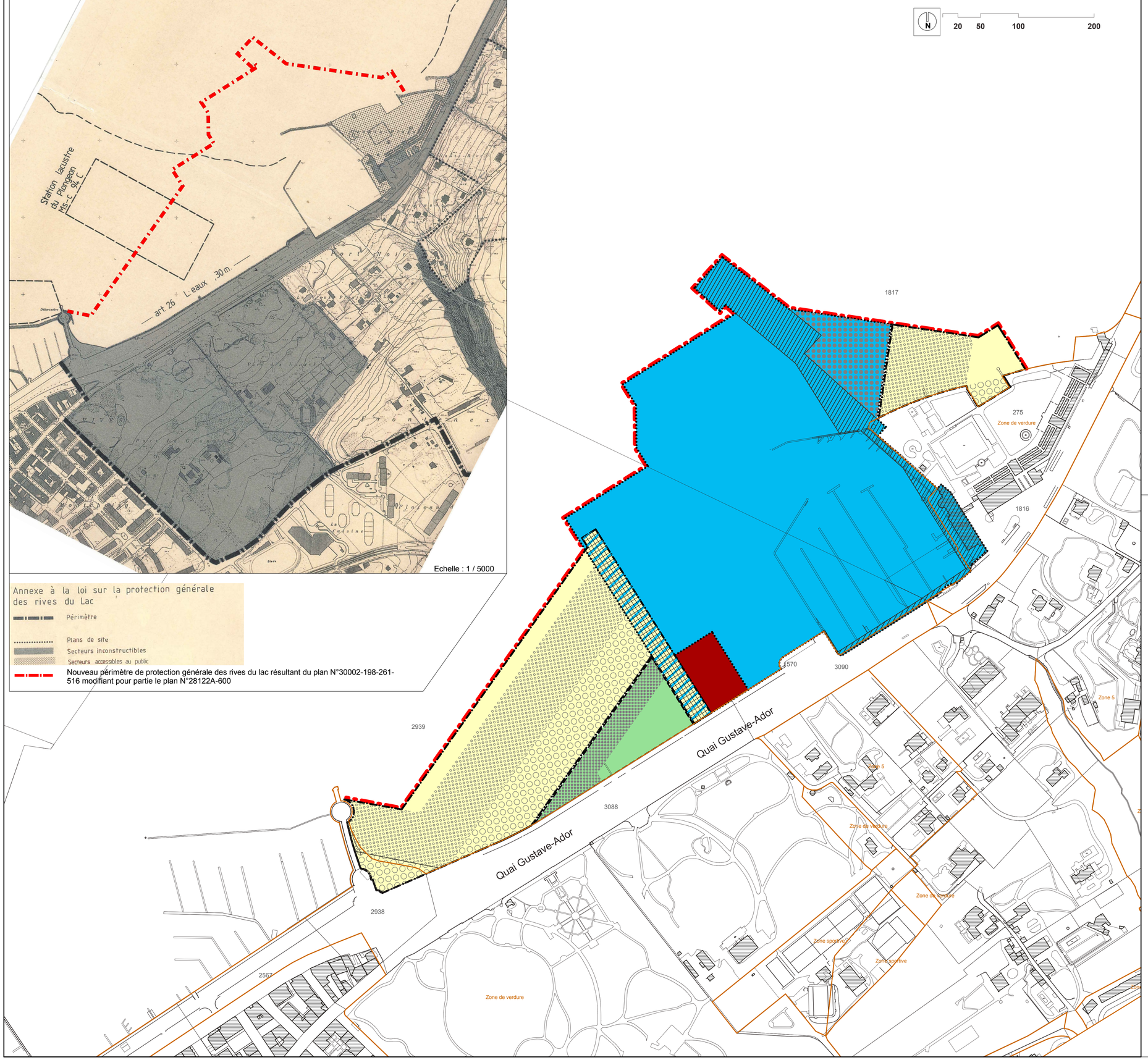


Périmètre

**SECTEURS**

- Secteur de port de plaisance — DS OPB III
- Secteur de port de pêche — DS OPB III
- Secteur de baignade — DS OPB III
- Secteur de renaturation — DS OPB III

**SOUS-SECTEURS**

Grèves secteur port de plaisance

Sous-secteur accessible au public destiné à accueillir des ouvrages de protection du port par une amélioration du rivage.

Grèves secteur baignade

Sous-secteur accessible au public destiné à accueillir les aménagements nécessaires à la réalisation de l'accès à l'eau par la création d'une grève.

Grèves secteur renaturation

Sous-secteur non-accessible au public et destiné à des interventions de renaturation (végétation lacustre).

Parc

Sous-secteur accessible au public destiné à accueillir des aménagements de type parc ainsi que les installations nécessaires à l'utilisation du secteur baignade (sanitaires, douches, locaux nécessaires à l'entretien du secteur). Ces installations doivent prendre la forme d'édicules dont l'intégration au paysage doit tenir compte, notamment, des vues sur le lac depuis les parcs des Eaux-Vives et de la Grange. Ces constructions ne peuvent avoir qu'un seul niveau d'une hauteur maximum au faîte de 4,0 m.

Môle

Sous-secteur accessible au public destiné à permettre l'accès aux secteurs de port de plaisance, de port de pêche et de baignade et à accueillir les installations et bâtiments en lien avec ces secteurs (sanitaires/buvette/restaurant).

Base nautique

Sous-secteur accessible au public destiné à accueillir les installations et bâtiments liés au port de plaisance.

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
POST TENEBRAS LUX

**DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE**

**Office de l'urbanisme** — **Direction du développement urbain - rive gauche**

## GENEVE / EAUX-VIVES

**Feuille Cadastrale N° : 43**
**Parcelles N^os : DP 2939, dp 3090**

## COLOGNY

**Feuille Cadastrale N° : 17**
**Parcelles N^os : 201, 275, DP 1816, DP 1817**

# Modification des limites de zones

**Située le long du quai Gustave-Ador**

**PLAN MODIFIANT POUR PARTIE LE PLAN N°28122A-600 annexé à la loi sur la protection générale des rives du lac (réalisation d'une plage publique, création d'un port public et extension du port de la Nautique)**

Adopté par le Conseil d'Etat le :

Visa :

Timbres :

Adopté par le Grand Conseil le : 23 septembre 2016

Loi N° : 11925

**Echelle** 1 / 2500

Date 24.03.2015

Dessin MB

**Modifications**

| Indice | Objets | Date | Dessin |
|---|---|---|---|
| | Préparation ET | 24.03.2015 | MB |
| | Mise à l'enquête technique | 30.04.2015 | MB |
| | Sous-secteur parc | 02.12.2015 | MB |
| | Légende | 29.01.2016 | MB |
| | Cartouche | 26.09.2016 | MB |

Code GIREC

Secteur / Sous-secteur statistique: **21-21-012 / 21-21-020 / 17-00-020**

Code alphabétique: **VGE-CLY**

Code Aménagement (Commune / Quartier): **198-261-516**

Archives Internes

Plan N° **30002**

Indice

CDU **7 1 1 . 6**